

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actif courant		
Placements	375 661 099 \$	493 727 826 \$
Trésorerie	4 834 599	1 969 992
Revenu à recevoir	1 114 160	1 153 606
Charges payées d'avance	54 937	39 901
Total de l'actif	381 664 795	496 891 325
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (note 9)	84 544	68 458
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	3 719 102	6 448 718
Dettes et charges à payer	330 309	377 673
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	272 961 580	272 961 580
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	277 095 635	279 856 529
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	104 569 160 \$	217 034 796 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	27 296 158	27 296 158
Actions de catégorie A	27 296 158	27 296 158
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Action privilégiée (\$)	10,00	10,00
Action de catégorie A (\$)	3,83	7,95
Action de catégorie J (\$)	1,00	1,00

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2020	2019
Revenu		
Revenu tiré du prêt de titres (note 10)	10 520 \$	11 004 \$
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés :		
Dividendes	10 356 868	9 886 515
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements (note 8)	4 627 007	1 631 653
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(112 836 251)	47 990 594
Gain (perte) net réalisé sur les options (note 8)	(373 549)	(70 146)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	195 890	(58 898)
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	(98 030 035)	59 379 718
Total des revenus (pertes), montant net	(98 019 515)	59 390 722
Charges		
Frais de gestion (note 7)	1 358 542	1 538 130
Frais de service (note 7)	—	383 061
Honoraires d'audit	23 713	23 576
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	9 946	17 356
Droits de garde	25 587	22 125
Frais juridiques	998	822
Frais de communication de l'information aux porteurs d'actions	18 597	24 969
Autres frais d'administration	91 010	94 274
Intérêts et frais bancaires	16	—
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions privilégiées, montant amorti	—	513 740
Coûts de transactions	20 277	15 989
Total des charges	1 548 686	2 634 042
Revenu (perte) net de placement compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées	(99 568 201)	56 756 680
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(7 438 203)	(7 246 309)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(107 006 404) \$	49 510 371 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹	(3,92) \$	1,86 \$

¹ Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pendant la période (note 4).

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	(107 006 404) \$	49 510 371 \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités :		
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements (note 8)	(4 627 007)	(1 631 653)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	112 836 251	(47 990 594)
(Gain) perte net réalisé sur les options (note 8)	373 549	70 146
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	(195 890)	58 898
Augmentation (diminution) des distributions à payer aux porteurs d'actions privilégiées	–	487 300
Diminution (augmentation) du revenu à recevoir	39 446	(153 326)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(15 036)	9 244
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	(47 364)	228 773
Achat de placements et d'options (note 8)	(11 625 250)	(23 907 262)
Produit tiré de la vente de placements et d'options (note 8)	21 321 160	14 251 777
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	11 053 455	(9 066 326)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	–	11 409 660
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	–	(587 274)
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables (note 4)	–	14 086 000
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(8 188 848)	(15 814 315)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(8 188 848)	9 094 071
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	2 864 607	27 745
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 969 992	2 215 040
Trésorerie à la clôture de la période	4 834 599 \$	2 242 785 \$
Distributions sur les actions privilégiées rachetables (note 6) (\$)	7 438 203	6 759 009
Information supplémentaire¹ :		
Dividendes reçus (\$)	10 396 314	9 733 189
Intérêts versés (\$)	16	–

¹ Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2020	2019
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	217 034 796 \$	153 075 371 \$
Activités :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(107 006 404)	49 510 371
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6) :		
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(5 459 232)	(15 955 175)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A :		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	—	11 409 660
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	—	(587 274)
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables de catégorie A	—	10 822 386
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(112 465 636)	44 377 582
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	104 569 160 \$	197 452 953 \$

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2020

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2020

	Nombre d'actions	Coût \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Banques				
Banque de Montréal	512 773	39 158 215	36 904 273	
La Banque de Nouvelle-Écosse	632 077	39 693 943	35 364 708	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	441 670	42 807 004	40 077 136	
Banque Nationale du Canada	661 016	28 469 104	40 665 704	
Banque Royale du Canada	413 507	28 898 097	38 050 914	
La Banque Toronto-Dominion	599 618	28 538 946	36 288 881	
		207 565 309	227 351 616	60,5
Assurance				
Great-West Lifeco Inc.	1 446 417	45 793 978	34 410 260	
iA Société financière inc.	818 078	35 083 645	37 181 645	
Société Financière Manuvie	2 042 718	43 348 028	37 729 002	
Financière Sun Life inc.	781 961	30 531 354	38 988 576	
		154 757 005	148 309 483	39,5
Commissions intégrées des courtiers		(128 270)		
Total des placements		362 194 044	375 661 099	100,0

1. ACTIVITÉS

Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 6 septembre 2006. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto et est entré en activité le 17 octobre 2006. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 2930, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille d'actions ordinaires de six grandes banques canadiennes et de quatre grandes sociétés canadiennes d'assurance vie cotées en bourse.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Life & Banc Split Corp. le 10 août 2020.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils doivent être lus en tenant compte des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui ont été établis conformément aux IFRS. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Les titres de créance du Fonds dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A est évaluée en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. La valeur comptable des actifs et passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours acheteur pour les actifs financiers et le dernier cours vendeur pour les passifs financiers. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 12 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

d) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements et la variation des gains ou pertes latents sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend ni l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes et les charges liées aux dividendes versés sur les titres vendus à découvert sont constatés à la date ex-dividende.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

f) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement assujéti à un impôt de 38 ⅓ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes versés par lui sur les actions privilégiées imposables au sens qui est donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable au Canada. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

g) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

h) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées du Fonds restent comptabilisées au passif, car elles ne sont pas la catégorie d'actions la plus subordonnée. Les actions de catégorie A du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 pour le classement dans les capitaux propres. Comportant de multiples modalités de rachat, elles ont été reclassées dans les passifs financiers. Les actions de catégorie J sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par unité se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 30 juin 2020, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2019) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

Actions rachetables de catégorie A

Autorisé

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions de catégorie A en circulation, dont la durée est de cinq ans, viendront à échéance le 30 octobre 2023. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra au plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) néant.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat. Si la valeur liquidative par unité est inférieure à 10,00 \$, le prix de rachat d'une action de catégorie A sera nul.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, à la date de rachat de novembre de chaque année, à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Unités émises

	2020 Nombre d'actions	2019 Nombre d'actions
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 1 ^{er} janvier	27 296 158	25 887 658
Émission d'actions rachetables de catégorie A	—	1 408 600
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 30 juin	27 296 158	27 296 258
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	27 296 158	26 591 958

Le 4 avril 2019, le Fonds a émis 1 408 600 actions à un prix de 8,10 \$ l'action pour un produit brut de 11 409 660 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 587 274 \$.

Au cours de la période close le 30 juin 2020, aucune action de catégorie A n'a été rachetée aux fins d'annulation dans le cadre d'un rachat mensuel (aucune action pour le semestre clos le 30 juin 2019).

Le 30 juin 2020, le cours de clôture des actions de catégorie A s'élevait à 4,02 \$ par action (7,97 \$ au 31 décembre 2019).

Actions privilégiées rachetables**Autorisé**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées étaient en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,13625 \$ par action. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions privilégiées en circulation, dont la durée est de cinq ans, viendront à échéance le 30 octobre 2023. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation.

Les actions privilégiées peuvent être présentées par les porteurs aux fins de rachat par le Fonds au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action de catégorie A, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de novembre de chaque exercice (à l'exception d'un exercice au cours duquel les actions arrivent à échéance), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

Unités émises

	2020 Nombre d'actions	2019 Nombre d'actions
Actions privilégiées rachetables en circulation au 1 ^{er} janvier	27 296 158	25 887 658
Émission d'actions privilégiées rachetables	—	1 408 600
Actions privilégiées rachetables en circulation au 30 juin	27 296 158	27 296 258

Le 4 avril 2019, le Fonds a émis 1 408 600 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 14 086 000 \$.

Au cours de la période close le 30 juin 2020, aucune action privilégiée n'a été rachetée aux fins d'annulation dans le cadre d'un rachat mensuel (aucune action pour le semestre clos le 30 juin 2019).

Le 30 juin 2020, le cours de clôture des actions privilégiées s'élevait à 9,52 \$ par action (10,31 \$ au 31 décembre 2019).

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à 0,10 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

Les distributions sont effectuées trimestriellement pour les actions privilégiées et mensuellement pour les actions de catégorie A. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour la période close le 30 juin 2020, le Fonds a déclaré des distributions de 0,20 \$ par action de catégorie A (0,60 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019) et de 0,2725 \$ par action privilégiée (0,2725 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019), pour un total respectif de 5 459 232 \$ (15 955 175 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019) et de 7 438 203 \$ (7 246 309 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019).

Le 24 juillet 2020, le Fonds a déclaré des distributions mensuelles de 0,10 \$ par action de catégorie A le 31 juillet 2020, date de clôture des registres.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion, d'administration et de conseil, y compris le personnel de direction clé. En contrepartie de ces services, le Fonds verse des frais de gestion annuels correspondant à 0,60 % de sa valeur liquidative, taxes applicables en sus. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions de catégorie A et les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Ils sont calculés et payables mensuellement. Avant 2020, le Fonds a également versé au gestionnaire des frais de service annuels correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A du Fonds. Ces frais de service étaient ensuite payés par le gestionnaire aux courtiers en valeurs, au prorata du nombre d'actions détenues par leurs clients respectifs à la fin de chaque trimestre civil. Le 1^{er} janvier 2020, le Fonds a cessé le paiement des frais de service.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2020 et 2019

Pour la période close le 30 juin 2020, les frais de gestion ont totalisé 1 358 542 \$ (1 538 130 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019). Sur ce montant, une tranche de 211 554 \$ était à payer au 30 juin 2020 (tranche prépayée de 48 \$ au 31 décembre 2019). Pour la période close le 30 juin 2019, les frais de service se sont élevés à 383 061 \$, dont 217 499 \$ était payable au 31 décembre 2019. Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

Pour la période close le 30 juin 2020, la rémunération versée aux membres du comité d'examen indépendant a totalisé 9 946 \$ (17 356 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019) et se composait uniquement de frais. Les frais du comité d'examen indépendant à payer au 30 juin 2020 s'élevaient à 1 680 \$ (néant au 31 décembre 2019).

8. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les opérations de placement, compte non tenu des commissions de courtage, se sont établies comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	2020 \$	2019 \$
Produit tiré de la vente de placements et d'options	21 321 160	14 251 777
Moins le coût des placements et des options vendus :		
Placements et options, au coût, à l'ouverture de la période	367 347 560	369 142 607
Placements acquis et options vendues au cours de la période	11 625 250	23 907 262
Placements et options, au coût, à la clôture de la période	(361 905 108)	(380 359 599)
Coût des placements et options vendus au cours de la période	17 067 702	12 690 270
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements et d'options	4 253 458	1 561 507

Aucun paiement indirect n'a été versé par le Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2020 et 2019.

9. OPTIONS

Le Fonds peut vendre des options d'achat couvertes ou des options de vente assorties d'une couverture en espèces afin de produire un revenu supplémentaire. Le Fonds avait les options d'achat suivantes :

Au 30 juin 2020

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Prix d'exercice par contrat \$	Prime reçue \$	Juste valeur \$
Banque de Montréal	556	17 juill. 2020	82,00	47 538	(10 008)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 020	17 juill. 2020	98,00	92 820	(10 200)
Great-West Lifeco Inc.	1 774	17 juill. 2020	25,00	65 638	(42 576)
Banque Nationale du Canada	781	17 juill. 2020	66,00	44 517	(13 277)
Banque Royale du Canada	499	17 juill. 2020	98,00	38 423	(8 483)
				288 936	(84 544)

¹ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2020 et 2019

Au 31 décembre 2019

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Prix d'exercice par contrat \$	Prime reçue \$	Juste valeur \$
Banque de Montréal	708	21 févr. 2020	104,00	46 020	(18 408)
iA Société financière inc.	910	17 janv. 2020	72,00	30 940	(50 050)
				76 960	(68 458)

¹ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

10. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Au 30 juin 2020, la valeur de marché des titres prêtés et la garantie correspondante s'élevaient respectivement à 19,6 M\$ (34,6 M\$ au 31 décembre 2019) et à 20,5 M\$ (36,3 M\$ au 31 décembre 2019).

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et à certaines de ses sociétés affiliées).

Le revenu tiré du prêt de titres s'est établi comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	2020 \$	2019 \$
Revenu brut tiré du prêt de titres	15 028	15 720
Frais liés au prêt de titres	(4 508)	(4 716)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	10 520	11 004

Pour la période close le 30 juin 2020, les frais liés au prêt de titres ont représenté 30,0 % (30,0 % pour le semestre clos le 30 juin 2019) du revenu brut tiré du prêt de titres.

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2020 et regroupe les titres par segment de marché. Le tableau comparatif suivant présente les titres détenus par le Fonds par secteur d'activité au 31 décembre 2019. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Au	31 décembre 2019
Secteur d'activité	% du portefeuille
Banques	58,4
Assurance	41,6
Total	100,0

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Il maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose d'actions libellées en dollars canadiens et inscrites à la cote d'une bourse.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par une gestion minutieuse de dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Au 30 juin 2020, si le cours de ces titres avait augmenté de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté d'environ 36,6 M\$, ou 35,0 % (environ 48,3 M\$, ou 22,3 % au 31 décembre 2019). De même, si le cours de ces titres avait diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait diminué d'environ 37,5 M\$, ou 35,9 % (environ 49,3 M\$, ou 22,7 % au 31 décembre 2019). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019. La valeur comptable des titres prêtés, de la trésorerie et du revenu à recevoir représente le risque de crédit maximal, étant donné qu'ils seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 10). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées au gré des porteurs. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant les dates de rachat, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. Le Fonds prévoit racheter le 30 octobre 2023 la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation à cette date, à moins de prorogation.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2020 et 2019

Les tableaux ci-après présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant selon la durée à courir entre la date des états financiers et la date d'échéance contractuelle.

Au 30 juin 2020

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Options vendues, à la juste valeur	84 544	—	—	84 544
Dettes et charges à payer	330 309	—	—	330 309
Distributions à payer aux porteurs d'actions	3 719 102	—	—	3 719 102
Total	4 133 955	—	—	4 133 955

Au 31 décembre 2019

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Options vendues, à la juste valeur	68 458	—	—	68 458
Dettes et charges à payer	377 673	—	—	377 673
Distributions à payer aux porteurs d'actions	6 448 718	—	—	6 448 718
Total	6 894 849	—	—	6 894 849

d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, le Fonds n'était pas exposé au risque de change.

12. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le Fonds classe ses placements et ses actifs et passifs dérivés en trois catégories selon la nature des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Les catégories et la nature des données utilisées pour chaque catégorie s'établissent comme suit :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel appartient un instrument financier est établi en fonction du niveau le plus bas auquel est classée une donnée significative dans l'évaluation de la juste valeur.

Actifs et passifs à la juste valeur au 30 juin 2020	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	375 661 099	—	—	375 661 099
Options vendues	(84 544)	—	—	(84 544)
Total	375 576 555	—	—	375 576 555

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2019	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	493 727 826	—	—	493 727 826
Options vendues	(68 458)	—	—	(68 458)
Total	493 659 368	—	—	493 659 368

Les actions privilégiées émises et en circulation au 30 juin 2020 affichaient un prix de rachat par action de 10,00 \$ (10,00 \$ au 31 décembre 2019) et un cours par action de 9,64 \$ (10,31 \$ au 31 décembre 2019).

Aucun actif ou passif financier n'a été transféré d'un niveau à un autre au cours de la période close le 30 juin 2020 et de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, du revenu à recevoir, des charges payées d'avance, des distributions à payer, et des dettes et charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1, car les titres sont négociés activement et un prix fiable est observable. Les actions du Fonds ont généré une perte nette réalisée et une variation nette de la perte latente de 108 209 244 \$ pour la période close le 30 juin 2020 (gain de 49 622 247 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019).

b) Options

Les options vendues du Fonds sont classées au niveau 1, car leur valeur est fondée sur des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs. La perte nette réalisée et la variation nette de la perte latente sur les options ont été de 177 659 \$ pour la période close le 30 juin 2020 (perte de 129 044 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2019).